

Le Devoir

Jeudi 14 janvier 2010

Caisses de retraite – Une étude prône l'obligation d'investir au Québec

Éric Desrosiers

Des changements devraient être apportés à la réglementation des caisses de retraite à la suite de la crise, dont le rétablissement de l'obligation d'investir dans l'économie locale, conclut une étude.

Les régimes complémentaires de retraite ont été de grands négligés de la crise financière et économique qui s'achève. Ces caisses de retraite privées et REER collectifs occupent pourtant une place de plus en plus importante dans l'épargne-retraite des travailleurs et ont été frappés de plein fouet par l'effondrement de la Bourse, des marchés immobiliers et des mille et un autres véhicules de placement, constate une étude de 33 pages de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) dévoilée hier et intitulée: «L'impact de la crise financière sur les régimes complémentaires de retraite au Québec: constats et interrogations».

Investissement local

Maintenant que le pire semble passé, il serait temps pour le gouvernement du Québec de penser à la façon de corriger les principaux travers du système et peut-être même d'en profiter pour donner un coup de pouce à la relance économique, y lit-on. On pourrait notamment exiger que les caisses de retraite investissent au moins un tiers de leurs fonds dans l'économie du Québec, a expliqué en entretien téléphonique au Devoir l'un de ses quatre auteurs, l'économiste et professeur au département de sociologie de l'UQAM, Éric Pineault.

«Les retombées économiques seraient bien plus grandes que les éventuelles pertes de rendement que cela pourrait infliger. Les besoins en capital de risque patient sont tellement grands dans l'économie québécoise», a-t-il dit. Cet argent pourrait aller dans un fonds géré en partenariat avec l'une ou l'autre des grandes institutions financières québécoises, comme la Caisse de dépôt et placement, la Société générale de financement (SGF), le Fonds de solidarité de la FTQ ou le Mouvement Desjardins et la Banque Nationale.

Il n'y a encore pas si longtemps, les caisses de retraite canadiennes ne pouvaient pas investir plus de 35 % de leur fonds à l'étranger, a rappelé le chercheur. Les grandes caisses de retraite, comme la Caisse de dépôt et la caisse de retraite des enseignants ontariens (TEACHERS), ont exigé et obtenu que l'on fasse sauter cette limite pour obtenir de meilleurs rendements et réduire leur degré d'exposition aux aléas de l'économie canadienne. «C'est finalement le contraire qui est arrivé», a noté Éric Pineault.

Les auteurs de l'étude proposent d'autres réformes aussi, comme la mise sur pied d'une assurance similaire à celle qui s'applique aux dépôts des particuliers dans les institutions financières, mais

qui protégerait cette fois les travailleurs contre la faillite de leur caisse de retraite. On suggère également d'offrir aux travailleurs qui voudraient mettre un peu plus d'argent de côté sans avoir à assumer le stress de gérer eux-mêmes leurs REER l'option d'augmenter leurs cotisations (et par le fait même leurs futures prestations) au régime public de la Régie des rentes du Québec.

Pour ne pas être oublié

Mais il faudrait d'abord et avant tout que la réglementation permette aux pouvoirs publics québécois d'avoir un portrait de l'ensemble de la situation. «Actuellement, on n'a aucune espèce d'idée de la nature et du lieu des investissements des régimes complémentaires de retraite, pas plus que des caractéristiques de leurs cotisants», a regretté le professeur Pineault.

Cette information est cruciale à cause de ses impacts sur le développement économique du Québec, mais aussi à cause de l'importance grandissante de ces différents régimes dans le sort financier des citoyens. Si les gouvernements avaient disposé d'un tel portrait d'ensemble, durant la crise, peut-être ne se seraient-ils pas seulement sentis obligés de voler au secours des grandes banques, remarque l'étude. Après tout, les actifs des caisses de retraite d'employeurs, au premier trimestre de 2009, au Canada, avaient tout de même fondu d'au moins 160 milliards par rapport à leur sommet de 2007.

Les derniers événements tendent à démontrer «que les pertes encourues à travers la crise ont été majeures et que les caisses de retraite semblent avoir constitué l'angle mort des plans de sauvetage financiers», déplore l'étude.